



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le lundi 3 décembre 2018

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-337-005 du 3 décembre 2018 une enquête publique unique relative à la mise en conformité des captages de Chabaud et d'Aco de Vial a été prescrite pour une durée de 32 jours, soit du **lundi 7 janvier au jeudi 7 février 2019** sur le territoire de la commune de Villars-Colmars.

Cette demande d'enquête unique regroupe :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection,
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution au public destinée à la consommation humaine,
- la déclaration de cessibilité des immeubles nécessaires à l'opération.

Un dossier complet (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, onglet [publications/enquêtes publiques/commune concernée](#)) ainsi que deux registres d'enquête seront déposés à la mairie de Villars-Colmars que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des mairies concernées (sauf les jours fériés),
- consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Villars-Colmars ou encore à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les jours et heures d'ouverture au public de la mairie sont les suivants :

- le lundi de 13h30 à 17h,
- le jeudi de 8h30 à 12h,
- le vendredi de 8h30 à 12h.

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des TPE en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public :

- le lundi 7 janvier 2019 de 13h30 à 17h,
- le jeudi 17 janvier 2019 de 8h30 à 12h,
- le lundi 28 janvier 2019 de 13h30 à 17h,

- le jeudi 7 février 2019 de 8h30 à 12h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Villars-Comars ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Au terme de la procédure, une autorisation ou un refus, pourra être adopté par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence.